

COMPTE RENDU
Réunion du Vendredi 26 novembre 2021

Présents : Messieurs BALU Luc, GIROUARD Morgan, GROUSBOIS Philippe, FOUGERAY Arnaud, Mesdames BONNET Véronique, MOREAU Mylène, PLOUZEAU Aline, PLOUZEAU Clémence.

Absent :

Monsieur BERTHET Audric

Monsieur CHEVALLIER Kevin: pouvoir donné à M. FOUGERAY

Monsieur ELLEBOODE Guillaume

Heure de début de la séance : 19h10

Désignation de la secrétaire de séance du jour : Mme PLOUZEAU Clémence.

1. Présentation du projet de Jumelage.

Mme Chevallier Ann, porteuse du projet de jumelage avec la commune de Wanze (Belgique), a été invitée par Mme le Maire pour nous présenter ce projet.

Pour rappel, il s'agit d'un projet qui a été présenté lors du précédent mandat aux communes de St Germain sur Vienne, Couziers, Thizay et Lerné. L'idée est de faire voyager les jeunes de nos communes. Il a été choisi un lieu francophone (Belgique). La commune de Wanze est un rassemblement de plusieurs communes, dans laquelle exerce beaucoup d'agriculteurs et de maraîchers (tomates...). Elle est située à 28Km de Liège, ville universitaire et possède une centrale nucléaire Tiange (en relation avec la CNPE d'Avoine).

Il avait été soumis l'idée que le comité des fêtes des Trois Vallées s'occuperait d'organiser les rencontres.

Le principe serait d'accueillir les personnes intéressées par ce jumelage ici avec différents lieux à visiter... et d'y aller en retour.

Le comité de jumelage de Wanze est favorable à ce projet. Les élus de Couziers, après présentation et concertation, ne souhaitent pas entrer dans ce projet. Les communes de Thizay et Lerné n'ont pas encore communiqué leur avis.

Les élus de St Germain se questionnent sur les modalités de mise en place de ces échanges (coût, organisations des logements et du transport...).

- ➔ Mme le Maire demande à avoir une copie de la délibération prise par la commune de Wanze et de pouvoir échanger avec le bourgmestre de Wanze. Il faut savoir si les institutrices de St Germain seraient intéressées pour développer une correspondance écrite avec les enfants de Wanze. Pas de décision prise ce jour.

2. Projet de cantine à 1€

Ce projet a été présenté au bureau des maires. Pour le moment, Chouzé sur Loire a mis en place le projet depuis début novembre avec 5 seuils de coefficient retenus (0-500 / 500-1000 / 1000-1500 / 1500-2500 / 2500 et +). La commune de Seully l'a également voté avec d'autres seuils choisis (0-800 / 800-1500 / 1500-2500) avec des repas à 0.95€ - 1€ - 3€.

Il a été discuté au bureau des maires de créer un groupe de travail afin d'homogénéiser les seuils.

A noter qu'il y a environ 7000€ d'impayés pour la cantine scolaire depuis 2017.

- ➔ Le conseil est d'accord pour la mise en place de ce projet après un recensement des quotients familiaux des habitants de la commune afin d'avoir une harmonisation des seuils avec les autres communes du RPI.

→ Le projet est donc reporté au prochain conseil avec plus d'informations.

3. Parking de l'école – mairie : subvention accordée

Il faut établir un dossier à la préfecture afin d'attester que les travaux d'enrobées respecteront bien les normes PNR (trottoir d'1m40 – place handicapée aux normes et visibles).

4. Colis des Aînés et repas.

La commune offre au repas des Aînés le pétillant pour l'apéritif et le dessert. Il est demandé au traiteur de réaliser les toasts d'apéritif. Les élus offrent personnellement le digestif.

Concernant les colis, nous partons sur le même principe que l'an dernier avec distribution des colis la semaine avant Noël.

5. ONF : ajout d'une parcelle et plan de gestion à voter

Une des parcelles laissées par l'exploitant LEGRAND (cf précédent conseil) va être intégrée dans le plan de gestion car pas pratique pour la culture et peu intéressante à la location.

Le plan de gestion proposé est sur 20 ans. A l'heure actuelle, il se finit en 2025 mais nous proposons en accord avec l'ONF de le réajuster dès maintenant.

Réception de la facture de l'élagage par l'ONF, il semble qu'il y est un désaccord sur le nombre de pieds ajouté le jour de l'intervention (50 annoncés mais plus de 300 facturés dans l'avenant). Nous contactons l'entreprise pour faire le point.

6. Bail des Près communaux parcelles B587 et 588 pour 2ha66

La commune décide de louer ces deux parcelles (précédemment exploitées par l'EARL LEGRAND) pour 4 quintaux /hectare au lieu de 5 quintaux/hectare afin d'uniformiser la base des fermages consentis par la commune. Mme le Maire rappelle qu'une conversion du fermage sera faite en monnaie selon le cours actuelle du quintal de blé et que le fermage sera actualisé en fonction de l'indice des fermages

7. Questions diverses

Les élus donnent leur accord pour l'ajour des points suivants à l'ordre du jour :

- Mme le Maire informe le conseil qu'une erreur a été faite lors de l'actualisation du loyer de M. Rodolphe JOULIN, le loyer actualisé mensuel est de 252 € et non de 248 €. Les élus sont d'accord pour rectifier et annuler la précédente décision (cf. conseil précédent)
- Passage à 35h pour les employés communaux : le conseil donne son accord. A noter que la Commune emploie aucun agent pour 35h:semaine
- Groupement d'achat pôle énergie : L'adhésion actuelle prend fin en 2022. Le conseil donne son accord pour renouveler l'adhésion au groupement d'achat pour l'énergie et donne tous pouvoirs à Mme le Maire ou à un adjoint pour effectuer les démarches et signer tout document.
- Vote du taux de la Taxe d'aménagement : Mme le Maire informe les élus de la date limite pour revoir le taux de la taxe d'aménagement, auparavant perçue lors de la délivrance du permis de construire et désormais perçue à la déclaration de fin de travaux : il s'agit du 30 novembre 2021. Si aucune modification n'est décidée, alors le taux actuel de 1 % restera en vigueur. Les élus décident de ne pas augmenter le taux pour l'an prochain
- Vœux du maire : décision de maintenir la date du 29 Janvier 2021. Réflexion sur le thème et le repas : choix de rester sur un buffet froid. On attend les consignes préfectorales pour l'organisation de cette cérémonie

- Police municipale : Le document demandé n'a toujours pas été reçu. Il a été précisé qu'un ou deux policiers vont être recrutés, la CCCVL proposent un forfait de 94H par an sous réserve d'un agent disponible.
- Travaux du presbytère : Reportés par le travailleur au 15 Janvier, le conseil est d'accord sous réserve de non augmentation du tarif même si hausse du prix de matériel.
- Agent de commune : Pas d'agent recruté pour le remplacement d'Emilie, nous demandons à la CCCVL la mise à disposition d'un de leur agent en raison de 3 jours par semaine jusqu'au moins octobre 2022.
-
- Pose d'un compteur à la Chaussée pour a fibre : l'entreprise prévoit de venir vers le 10 décembre 2021. Mme le Maire rappelle que la rive droite de la Commune est déjà raccordée mais la fibre n'est pas encore en service.

- Mme le Maire informe les élus du classement de la Commune dans la Confluence de la Loire : notification reçue cette semaine du décret pris le 17 septembre 2021.

Fin de séance 22h30